

AUTORISATION DE CIRCULER DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

- autorisation numéro 2012 - 271 -

Pétitionnaire : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Adresse : Syndicat mixte - conservatoire botanique pyrénéen - vallon de Salut - boite postale

315 - 65203 BAGNERES DE BIGORRE

Nature de la demande : circulation,

Localisation : cœur du Parc National des Pyrénées en vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques Dossier suivi au Parc National des Pyrénées par M. Yves HAURE - Secrétaire général du Parc

National des Pyrénées

Le Directeur de l'établissement public du Parc National des Pyrénées,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 331 4-1, L 331-4-2 et R 331-2,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 (NOR: DEVN0826308D),

Vu la résolution du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, réuni le 1er décembre 2009, référence CA n°25-2009, portant dispositions de réglementation temporaire du cœur du Parc National des Pyrénées,

considérant que les activités décrites, dans les demandes des pétitionnaires dont la liste figure en annexe, sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

- article premier:

Dans le cadre des autorisations mentionnées aux articles figurant en supra, Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées autorise le véhicule, immatriculé AK 361 LE, de type Renault Kangoo blanche, appartenant au conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, à circuler dans le cœur du Parc National des Pyrénées (vallée d'Aspe - Pyrénées-Atlantiques).

../..

La présente autorisation est délivrée dans le cadre des activités du conservatoire botanique - inventaire cryptogramme -.

L'apposition de la présente autorisation de circuler est obligatoire.

- article deux :

La présente autorisation est délivrée pour les jeudi 4 et vendredi 5 octobre 2012 et le cœur du Parc National des Pyrénées en vallées d'Aspe (*Pyrénées-Atlantiques*) - piste au-delà du parking d'Aumet - bois de Labarquère -.

- article trois :

Les personnels assermentés et commissionnés du Parc National des Pyrénées sont chargés de la vérification de l'application des prescriptions mentionnées en supra. La présente est délivrée sous réserve des autorisations utiles au titre de tout autre réglementation. Elle doit être présentée à toute demande d'un agent du Parc National des Pyrénées.

- article quatre:

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées disponible sur www.parc-pyrenees.com

Fait à Tarbes, le mardi 2 octobre 2012.

Directeur du Parc National des Pyrénées

Parc National des Pyrénées - villa Fould - 2, rue du IV septembre - boite postale 736 - 65017 TARBES CEDEX